



FICHE STRUCTURE - ECOLE 2017 / 2018

A retourner à votre coordinateur départemental :

Mme Céline Pineau
Ligue de L'enseignement des Landes
Responsable du service culturel

STRUCTURE : ☎:

Responsable : M. Mme
Adresse

Code postal Commune

Email@.....

Si école en dispositif RRS

INTERVENANTS :

Nom et Prénom	Adresse	Téléphone

MODALITES D'INTERVENTION PAR BENEVOLE :

(À remplir au dos de cette feuille)

OBSERVATIONS :

Cachet et signature du Responsable de la structure accueillant « Lire et Faire Lire »



Pour toutes informations complémentaires merci de contacter

Ligue de l'Enseignement des Landes

M. Camille RAFA

122, rue du Général de Lobit

40000 MONT DE MARSAN

☎ : 05 58 06 31 32

💻 : crafa@laligue40.fr

Nom du Bénévole :			
L'intervention se déroule : <input type="checkbox"/> En temps Scolaire <input type="checkbox"/> Hors temps scolaire Si hors temps scolaire dans quel cadre : <input type="checkbox"/> périscolaire <input type="checkbox"/> TAP <input type="checkbox"/> Accompagnement éducatif <input type="checkbox"/> Réseau assistantes maternelles ou assimilé <input type="checkbox"/> contrat éducatif Local <input type="checkbox"/> Autre (précisez :)			
L'intervention à lieu : <input type="checkbox"/> le lundi <input type="checkbox"/> le mardi <input type="checkbox"/> le mercredi <input type="checkbox"/> le jeudi <input type="checkbox"/> le vendredi	Horaire : de : À de : À de : À de : À de : À	périodicité <input type="checkbox"/> semaine <input type="checkbox"/> quinzaine <input type="checkbox"/> mois par	Nombres d'enfants différents bénéficiant du dispositif Lire et faire lire : Niveau : Nombre de séances :

Nom du Bénévole :			
L'intervention se déroule : <input type="checkbox"/> En temps Scolaire <input type="checkbox"/> Hors temps scolaire Si hors temps scolaire dans quel cadre : <input type="checkbox"/> périscolaire <input type="checkbox"/> TAP <input type="checkbox"/> Accompagnement éducatif <input type="checkbox"/> Réseau assistantes maternelles ou assimilé <input type="checkbox"/> contrat éducatif Local <input type="checkbox"/> Autre (précisez :)			
L'intervention à lieu : <input type="checkbox"/> le lundi <input type="checkbox"/> le mardi <input type="checkbox"/> le mercredi <input type="checkbox"/> le jeudi <input type="checkbox"/> le vendredi	Horaire : de : À de : À de : À de : À de : À	périodicité <input type="checkbox"/> semaine <input type="checkbox"/> quinzaine <input type="checkbox"/> mois par	Nombres d'enfants différents bénéficiant du dispositif Lire et faire lire : Niveau : Nombre de séances :

Nom du Bénévole :			
L'intervention se déroule : <input type="checkbox"/> En temps Scolaire <input type="checkbox"/> Hors temps scolaire Si hors temps scolaire dans quel cadre : <input type="checkbox"/> périscolaire <input type="checkbox"/> TAP <input type="checkbox"/> Accompagnement éducatif <input type="checkbox"/> Réseau assistantes maternelles ou assimilé <input type="checkbox"/> contrat éducatif Local <input type="checkbox"/> Autre (précisez :)			
L'intervention à lieu : <input type="checkbox"/> le lundi <input type="checkbox"/> le mardi <input type="checkbox"/> le mercredi <input type="checkbox"/> le jeudi <input type="checkbox"/> le vendredi	Horaire : de : À de : À de : À de : À de : À	périodicité <input type="checkbox"/> semaine <input type="checkbox"/> quinzaine <input type="checkbox"/> mois par	Nombres d'enfants différents bénéficiant du dispositif Lire et faire lire : Niveau : Nombre de séances :

Nom du Bénévole :			
L'intervention se déroule : <input type="checkbox"/> En temps Scolaire <input type="checkbox"/> Hors temps scolaire Si hors temps scolaire dans quel cadre : <input type="checkbox"/> périscolaire <input type="checkbox"/> TAP <input type="checkbox"/> Accompagnement éducatif <input type="checkbox"/> Réseau assistantes maternelles ou assimilé <input type="checkbox"/> contrat éducatif Local <input type="checkbox"/> Autre (précisez :)			
L'intervention à lieu : <input type="checkbox"/> le lundi <input type="checkbox"/> le mardi <input type="checkbox"/> le mercredi <input type="checkbox"/> le jeudi <input type="checkbox"/> le vendredi	Horaire : de : À de : À de : À de : À de : À	périodicité <input type="checkbox"/> semaine <input type="checkbox"/> quinzaine <input type="checkbox"/> mois par	Nombres d'enfants différents bénéficiant du dispositif Lire et faire lire : Niveau : Nombre de séances :



Charte des structures éducatives

1 STRUCTURES D'ACCUEIL

- 1.1 Lire et faire lire s'adresse à tous les enfants fréquentant une structure éducative : établissements scolaires, structures « petite enfance », bibliothèques, associations socio-culturelles, accueils de loisirs, structures médico-sociales...
- 1.2 Dans l'École, Lire et faire lire intervient sur tous les temps éducatifs. En accord avec l'équipe éducative, une intervention sur le temps scolaire est possible en incluant Lire et faire lire dans le projet d'école et de la classe.
- 1.3 Les coordinations départementales Lire et faire lire sont les interlocuteurs des structures.

2 DUREE ET FREQUENCE DE L'ACTION

- 2.1 La structure, après une période d'essai d'un mois, s'engage à participer au programme jusqu'à la fin de la période définie en commun.
- 2.2 La fréquence des interventions est définie par la structure en collaboration avec la coordination départementale, en tenant compte des disponibilités des lecteurs.
- 2.3 En cas de difficultés non résolues, et après avoir contacté la coordination locale, la structure peut suspendre le programme en cours d'année.

3 ROLE DE LA STRUCTURE EDUCATIVE

- 3.1 C'est la structure, sous la responsabilité de son directeur, qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire, en se manifestant auprès de la coordination départementale.
- 3.2 L'intervention des lecteurs est intégrée aux activités de la structure, en cohérence avec son projet éducatif.
- 3.3 L'équipe éducative de la structure constitue des groupes de 2 à 6 enfants.
- 3.4 La structure met en oeuvre les conditions favorables au bon déroulement de l'activité.
- 3.5 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.
- 3.6 La structure s'engage à ne pas confier d'autres tâches aux lecteurs que celles relevant de l'activité de Lire et faire lire.
- 3.7 La structure est chargée d'informer les familles, son personnel et ses services sur le déroulement du programme.

4 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DEPARTEMENTALE

- 4.1 La coordination départementale est à la disposition de la structure éducative pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme.
- 4.2 La structure est invitée à faire part à la coordination départementale de ses remarques et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des interventions.
- 4.3 La coordination départementale s'engage à l'aider dans d'éventuelles difficultés rencontrées lors du déroulement du programme Lire et faire lire.
- 4.4 La signature d'une convention entre les responsables d'une structure d'accueil et la coordination départementale est nécessaire.
- 4.5 La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

Date :

Signature et cachet